

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE



1. RAPPORT DE PRESENTATION

Annexe à la délibération d'approbation du SCOT en date du 22 février 2024

Le rapport de présentation vise à expliciter le contexte et les motivations qui ont conduit le territoire à élaborer le SCOT présenté dont les deux pièces maitresse, LE PADD et le DOO, définissent la stratégie territoriale et les moyens de sa mise en œuvre.

On trouvera donc dans ce rapport

- Un résumé non technique qui permet d'avoir dès le départ une approche synthétique de l'ensemble

1.1 RESUME NON TECHNIQUE

- Puis une synthèse du diagnostic/EIE réalisée en 2022 avec des données actualisées sur la base d'un document plus complet réalisé en 2018, et adossé en annexe.

1.2 DIAGNOSTIC/EIE et son annexe

- Un rapport explicitant les choix opérés des enjeux du diagnostic, aux scénarios potentiels confrontés à la capacité d'accueil, jusqu'à leur traduction pour une mise en œuvre dans le DOO. Il comporte une annexe contenant un atlas des espaces urbanisés pouvant être qualifiés d'Agglomérations, de villages ou de SDU

1.3 EXPLICATION DES CHOIX et ses annexes

- Un rapport explicitant comment au regard de la consommation d'espace passée le territoire entend réduire cette consommation et les outils qu'il met en place

1.4 JUSTIFICATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

- Un rapport sur l'Évaluation Environnementale du projet, menée tout au long de l'élaboration et les indicateurs de suivi à mettre en place pour la mise en œuvre du SCOT

1.5 EE ET INDICATEURS DE SUIVI

- Et Enfin un rapport explicitant comment le DOO s'articule avec les différents Plans et programmes existant

1.6 ARTICULATION DU SCOT AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES